

# **COMMUNE DE WIESVILLER**

Département  
de la Moselle

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 18 décembre 2025 à 20 h 00**

Nombre des membres  
en exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PHILIPPI Franck, maire.

Membres présents :  
11

**PRESENTS** : SCHALLHAMMER Dominique ; LETT Michel ;  
SCHWARTZ Marlène ; LETT Mathieu ; THALEZ Robin; SEILER  
Géraldine ; SCHNEIDER Agathe ; PEIFER Emilie ; POTIER Luc ;  
EYERMANN Elodie

Date de convocation :  
09.12.2025

**Absents excusés** : BEYER Didier représenté par Michel LETT  
représentée, LETT Elodie représentée par PHILIPPI Franck,  
SCHEIDHAUER Anne représentée par Marlène SCHWARTZ,  
PIRON Christelle représentée par Dominique SCHALLHAMMER

Nombre de procuration(s) : 4

**Absent non excusé** : -

Secrétaire de séance : Emilie PEIFER

### **ORDRE DU JOUR**

- **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**
- **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**
- **ACQUISITION DE TERRAIN RUE DE L'EGLISE**
- **MODIFICATION CHARGES LOGEMENT PRESBYTERE**

Le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité

## **I - AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

### **DECIDE**

- D'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, dans **la limite de des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents : remboursement de la dette, à savoir :

CHAPITRE Articles	CREDITS OUVERTS EN 2025	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026
<b>Chapitre 21 :</b>	<b><u>295 320.00 €</u></b>	<b><u>73 830.00 €</u></b>
art.2113	80 000.00 €	20 000.00 €
art.2118	21 000.00 €	5 250.00 €
art 2131	120 580.00 €	30 145.00 €
art.2132	45 000.00 €	11 250.00 €
art.2188	28 740.00 €	7 185.00 €

## **II - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

Le Maire soumet au Conseil Municipal les différents devis de matériel et travaux d'investissement qu'il propose de réaliser et éligibles au fonds de concours alloué par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines confluences et s'établissant comme suit :

- Acquisition d'un broyeur de végétaux thermique : **2 400.00 € HT**
- Robinets « Tempostop » de lavabo : **872.48 € HT**
- Poteau d'éclairage public rue des Jonquilles : **2 640.00 € HT**
- Timon d'attelage : **698.49 € HT**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE**

- **D'accepter** l'acquisition du matériel d'investissement tel qu'énuméré ci-dessus et de réaliser les travaux s'y rapportant,
- **De solliciter une subvention** auprès de la CASC au titre du fonds de concours à hauteur de 50 % pour chacun de ces investissements.
- **D'autoriser le Maire à signer** les commandes et tout document s'y rapportant.

## **II - ACQUISITION DE TERRAIN RUE DE L'EGLISE**

Le Maire expose ;

Dans le cadre de la vente de l'ancienne propriété de la famille SCHOENHENTZ sise au n° 8 rue de l'Eglise, l'acquéreur, Mme MONIN Laurence, propose à la commune de lui céder à l'euro symbolique une

partie de parcelle de terrain jouxtant la propriété de la commune sur laquelle est implanté l'abri funéraire, sous condition d'engagement par la commune de clôturer la partie cédée.

La cession par Mme MONIN Laurence d'une partie de la parcelle cadastrée section 1 n° 144, permettrait à la commune d'envisager un agrandissement d'accès à l'abri funéraire avec la création d'un parking.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**ACCEPTE** la proposition de cession de terrain de Mme MONIN Laurence à l'euro symbolique se portant sur une partie de la parcelle sise au n° 8 rue de l'Eglise et cadastrée section 1 parcelle n° 144 sous condition de clôturer la partie cédée ;

**AUTORISE** le maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle de terrain et de signer tous les documents s'y rapportant ;

**DECIDE** de prendre en charge les frais d'arpentage nécessaires à la cession.

## **III - MODIFICATION CHARGES LOGEMENT PRESBYTERE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

De fixer le montant mensuel des charges locatives pour le logement du presbytère comme suit :

**120 €** à compter du 01 janvier 2026 au lieu de 75 € précédemment.

## **IV - CADEAU POUR DEPART A LA RETRAITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite le 31 décembre 2025 de M. Séraphin HOFFMANN, adjoint technique employé à la commune de Wiesviller depuis le 1<sup>er</sup> février 2000

Il est proposé de lui remettre un cadeau de départ à la retraite d'une valeur de 500 €.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DONNE SON ACCORD**

à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

## V - DIVERS

Le Maire informe qu'une demande de mise à disposition du terrain synthétique de la commune pour une activité professionnelle a été émise afin d'y assurer des cours privés de football. Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire pour une mise à disposition gratuite du terrain de janvier à fin février 2026.

La secrétaire :  
Emilie PEIFER

Le Maire :  
Franck PHILIPP

